



Comité Technique Paritaire 15 mars 2019 La CGT vous informe

Le 5 avril 2019

Cher-e-s collègues,

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu du comité technique paritaire qui s'est tenu le 15 mars 2019 à Montpellier:

En présence de

Pour les représentant-e-s de l'Autorité territoriale

- des élu-e-s :

Mmes, LUMEAU-PRECEPTIS (Présidente),
BOURGUET, LUCAZEAU, MEUNIER-
POLGE, BAKIRI, AZEMAR, MARTIN,
Mr CAZES

- des DGD : Mmes VEDEL, LALA-ALQUIER,
PAOLI.

- des représentants des directions : Mme
PEYRONEL (DRHT), Mme CHOMET
(DRHM), Mrs BALAGEAS (DEJ), CELIE
(DMOE), ainsi que les membres de
l'Administration.

Pour les représentant-e-s titulaires du personnel

- CGT (4),
- CFDT (3)
- FAPT (3),

- FO (1),
- UNSA (1),
- SUD (2).

Vos représentant-e-s CGT

**Annabelle CHAUBET, Didier PRANEUF, Laurent
BLASCO, Patrick AUZENDE, Laurent ALVAREZ,
Christine SOLANO, Stéphanie GOGNEAU et Alain
HUGUES**

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

Sommaire

1- Contenu

2-	PREAMBULE : revenons au dialogue social	3
3-	POINT 1 - SOUMIS AU VOTE - Approbation du règlement intérieur	4
4-	POINT 2 - SOUMIS AU VOTE – Organisation des services et ajustements d’organigrammes	5
	Service Gestion des Correspondances	5
	Direction des Relations Européennes et Internationales - DREI	6
	Direction générale Déléguée Infrastructures et Mobilités	7
5-	POINT 3 - SOUMIS AU VOTE – Expérimentation du télétravail dans les services généraux de la Région Occitanie	10
6-	POINT 4 - SOUMIS AU VOTE – Suppression d’emploi.....	11
7-	POINT 5 – Pour information – Régime indemnitaire de la filière culturelle.....	12
1-	POINT 6 – Questions diverses.....	12

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

2- PRÉAMBULE : revenons au dialogue social

C'était le premier CTP depuis les dernières élections professionnelles du 6 décembre dernier. C'est fort de la confiance renouvelée des agents régionaux pour la CGT que nous nous sommes rendus à Montpellier. Nous avons même espéré un moment, pour l'ouverture de ce nouveau mandat, la présence de la Présidente Carole DELGA en personne, pour nous présenter sa feuille de route en matière de dialogue social pour les deux prochaines années. Il n'en fut rien...

Et des élu.e.s régionaux ont même réussi, de manière unilatérale et pendant les congés scolaires à programmer le CTP en visioconférence. Il aura fallu une réaction négative unanime des représentant.e.s du personnel pour que le CTP se tienne comme prévu en présentiel.

Il est inconcevable que les instances se tiennent en visioconférence. Il ne viendrait d'ailleurs jamais à l'idée qu'une assemblée plénière se tienne dans ces conditions sans considérer que c'est un recul de la démocratie. Cet épisode illustre toute la considération portée par certains élu.e.s aux instances. Nous le regrettons, et nous espérons qu'il s'agissait juste d'une « fausse bonne idée ».

Quoiqu'il en soit, c'est avec un esprit constructif que la CGT a présenté aux membres du CTP ses intentions en matière de dialogue social en soulignant l'importance d'en revenir à la raison d'être de cette instance : *organiser et développer le dialogue social entre la Collectivité et les fonctionnaires territoriaux, dans le but de faire progresser ensemble le service public rendu aux usagers.*

La déclaration de la CGT est à lire sur : <http://crmip.reference-syndicale.fr/actus/declaration-de-la-cgt-au-ctp-du-15-mars-2019-le-dialogue-social-doit-changer-de-base/>

Enfin, d'emblée nous avons des doutes sur la capacité à épuiser l'ordre du jour de ce CTP sur une seule journée. Ce qui fut une fois de plus confirmé, sacrifiant comme trop souvent les questions diverses et les droits de suite qui sont les remontées des agents sur leur vécu professionnel.

Et nous regrettons que le prochain CTP du 15 avril 2019 à Toulouse ne se tienne là aussi que sur une SEULE journée.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

3- POINT 1 - SOUMIS AU VOTE - Approbation du règlement intérieur

Nous avons demandé les ajouts suivants :

- Un article précisant que le CTP doit se tenir en **présentiel**. La qualité du travail, du débat, ne peut être atteinte en visio, à près de 50 contributeurs. Donc nous insistons sur le fait de noter qu'ils soient en présentiel. Cela sera précisé. Nous avons également demandé que les règlements intérieurs des CAP soient rectifiés en ce sens.
- Que le CTP se réunisse au moins **4** fois par an et qu'il soit possible de se réunir sur la demande de **sept quinzèmes** de ses membres (au lieu de la moitié au moins).
- Que les documents soient envoyés dans les **délais** 8 jours avant. L'administration propose 8 jours francs.
- Que les réunions préparatoires soient éliminées, car elles n'ont pas démontré leur plus-value, au profit de CTP plus étoffés, plus longs. Cela n'a pas été accepté.
- Que les procès verbaux soient transmis dans les temps (15 jours).
- Que les **avis** soient rendus publics dans les temps (deux mois)
- Que l'obligation de discrétion ne soit pas mentionnée car elle tombe sous le sens, et la formulation laisse penser que les OS ne peuvent discuter avec les personnels des documents préparatoires.

Dans le débat, nous avons souligné l'importance de cette instance comme socle du débat démocratique.

Nous avons le choix : travailler les dossiers jusqu'au dernier moment donc n'avoir en réalité les documents finalisés quasiment qu'en séance. Ou adopter une méthode qui paraît a priori plus « lente », où l'on prend acte que tout ne peut se traiter en 4 CTP par an, et donc transférer l'énergie déployée dans des pré-CTP sur des CTP plus nombreux.

Car tant qu'à se réunir, autant que ce soit pour des CTP qui soient de véritables instances de travail.

Nous pensons qu'il est important que les agents s'intéressent à la vie de la collectivité, participent aux débats, soient *critiques*, car désormais, nous n'avons plus peur, avec nos nouvelles règles de débat, de « dire que nous nous sommes trompés », comme nous le rappelle l'administration à chaque groupe de travail !

La restitution dans les temps, du document officiel que constitue le PV du CTP, participe de cette démocratie.

Nous avons de nouveau proposé que le procès-verbal soit établi par une prestation spécialisée, impartiale.

En synthèse, nous devons tous accepter de freiner, et revenir à des méthodes de travail où l'on pourra travailler plus en profondeur les dossiers.

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
CGT (4)	4			
CFDT (3)	3			
FO (1)	1			
UNSA (2)	2			
FAPT (3)	3			
SUD (2)	2			

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

TOTAL	15			
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
TOTAL	15			

4- POINT 2 - SOUMIS AU VOTE - Organisation des services et ajustements d'organigrammes

Service Gestion des Correspondances

Lors de la réunion des deux régions, le Service de Gestion des Correspondances et des Tiers s'est constitué des deux entités de chacun des sites. Il est aujourd'hui constitué d'une Unité de gestion du Courrier Entrant, d'une Unité de Gestion du Courrier Départ ainsi que d'une Unité de Gestion des Tiers (uniquement sur le site de Toulouse et qui a rejoint la DFC) avec 2 cat A, 2 cat B, 18 cat C.

Depuis, le service s'est doté d'un nouvel outil de gestion électronique du courrier Elise et l'Unité du courrier entrant travaille en collaboration avec un prestataire de service pour l'activité de numérisation des documents.

Sur le site de Montpellier, l'Unité du courrier Entrant s'est restructurée autour d'une Responsable déléguée ainsi que d'une Responsable d'Unité. Les agents travaillent désormais à partir de nouveaux process de traitement du courrier qui ont été définis et préparent l'envoi des récépissés de la Présidente à toute demande qui sollicite la Région.

Sur le site de Toulouse et après deux années de fonctionnement, une adaptation de l'organisation s'avère nécessaire notamment en créant un poste de responsable d'Unité de Gestion du courrier Entrant par transformation du poste de cheffe de service adjointe du SGCT.

L'Unité de Gestion des Tiers, composée de trois agents, a rejoint la DFC dans le cadre du déploiement de Grand Angle.

Ce service a fait l'objet d'une délégation du CHSCT.

Il s'agit de modifier le nom du service, suite au rattachement du service des Tiers à la DFC, et de créer une fonction de responsable d'unité de courrier entrant sur Toulouse.

Clause de sauvegarde responsable unité

Pour un cas d'agent dans ce service, la clause de sauvegarde a été mise en place, afin de permettre le maintien de son revenu, qui se voyait réduit du fait d'un changement d'intitulé dans sa fonction, sans changer de missions (perte de NBI). Nous déplorons que les points liés à sa NBI ne lui soient plus attribués.

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
CGT (4)	4			
CFDT (3)	3			
FO (1)	1			
UNSA (2)	2			
FAPT (3)	3			
SUD (2)		2		

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

TOTAL	13	2		
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
TOTAL	14			

Direction des Relations Européennes et Internationales - DREI

Les feuilles de route internationale et Europe ont été adoptées en Assemblée plénière de juin 2017. Il s'agit à présent de traduire ces engagements dans l'organigramme de la DREI.

Une phase de concertation

Madame la Directrice Laure PRAT indique avoir mis en place une phase de concertation, dans cette direction qui a été très déstabilisée jusqu'à fin 2018.

Les adaptations proposées

3 adaptations organisationnelles sont proposées :

- 1 création de l'unité méditerranée au sein du service coopération, solidarité et relations internationales (CESRI) avec la nomination d'un responsable d'unité et de deux chargés de mission
- 2 Renforcement du service Europe et mobilité internationale (SEMI) afin d'accompagner la montée en puissance de la mobilité internationale des étudiants avec la création d'un poste de chargé de mission **en CDD**
- 3 Structuration des fonctions support : référent budgétaire, rattaché à la direction / rattachement d'un agent dédié à la communication / répartition nouvelle des missions du secrétariat et adaptation des fiches de poste (bilan prévu pour l'évaluation de cette mutualisation du secrétariat.)

Questions de la CGT

Nous avons posé les questions suivantes :

- Le Chargé de mission est prévu en CDD au service Europe : à quelles règles ce choix se raccroche-t-il ? Il nous a été répondu que la personne en poste est en CDD 6 mois, et le CDD proposé lui permet d'avoir le temps de préparer le concours afin d'être titularisée.
- Transformations du poste de référent budgétaire C en B (référent budgétaire) : à quelle fiche emploi cela correspond-il ? : Nous avons demandé que dans le cas de requalification de postes, il soit possible d'avoir les fiches de poste avant / après. La directrice nous indique que ces fiches de postes ont été élaborées et sont consultables. Et que les profils de postes d'instructeurs gestionnaires seront recalibrés s'ils relèvent de la catégorie B.
- A la question « Comment avez-vous mesuré l'adhésion de l'équipe ? », la directrice répond que « l'équipe d'encadrement » a adhéré. Nous avons encore une fois relevé l'écart de perception qui se produit souvent entre l'encadrement et les équipes (ou entre l'encadrement supérieur et l'encadrement intermédiaire) : quand les premiers pensent avoir « concerté », les seconds se sentent dépossédés de leur devenir professionnel, de leurs missions, de leur marges de manœuvre.

Le CTP a noté la mutualisation des fonctions de secrétariat du service Europe entre les assistantes de direction et les assistantes du service coopération européenne, solidarité et relations internationales et la disparition de fait de la direction de projet. Nous constatons que les deux directeurs sont à Toulouse ce qui déroge au principe du bi-site.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

La Direction de Projet n'a pas été créée, nous dit-on parce que la personne pressentie est partie. C'est une situation courante, que nous dénonçons souvent, de créer des postes sur mesure pour certains agents, et non pas en raison d'un besoin et pour construire une architecture cohérente.

Globalement, nous n'avons pas été convaincus par les explications. Nous nous sommes abstenus.

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
CGT (4)			4	
CFDT (3)	3			
FO (1)	1			
UNSA (2)	2			
FAPT (3)	3			
SUD (2)		2		
TOTAL	9	2	4	
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
TOTAL	14			

Direction générale Déléguée Infrastructures et Mobilités

L'organigramme de la DGD-IM soumis à l'avis propose les évolutions d'organisation du pôle en référence aux principes de préfiguration examinés par le CTP du 18 octobre 2018.

Cet organigramme a l'ambition de traduire la volonté de la Région de mettre en œuvre le service public régional Occitanie des transports – liO, réseau régional des transports intégré et cohérent avec des équipes transports dans chaque département, et de relever les défis liés notamment à la mise en œuvre de la feuille de route définie dans le cadre des EGRIM et au rôle de la Région en tant que cheffe de file de la mobilité.

La 3^{ème} réorganisation de la DITM depuis 2016

Face à la longue présentation faite par le DGD Christophe BAZZO, nous avons relevé que la politique régionale, qu'il n'appartient pas aux syndicats du CTP de discuter, doit être incarnée aux travers de ses agents. Sans intégrer les agents au projet de direction, sans les respecter dans leurs compétences et, sans les reconnaître dans leurs expériences et dans leur s technicité, sans les valoriser de manière juste et équitable, aucune feuille de route ne peut réussir. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises ces carences structurelles dans cette direction notamment lors du CTP d'octobre 2018.

Et la CGT n'avait pas apprécié en octobre dernier que les paroles des agents que nous représentons n'aient pas été entendues et qu'elles soient qualifiées d'attaques personnelles à l'encontre du Christophe BAZZO. Nous refusons de rentrer dans ce type de débat et comme à chaque fois, nous nous en tiendrons aux faits, et rien qu'aux faits qui se sont déroulés ces derniers mois pour les agents de cette direction..

Une concertation alibi

Définition de « concertation » : « *Mode d'administration ou de gouvernement dans lequel les administrés, les citoyens, les salariés, etc... sont consultés et les décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences* » ;

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

Les désaccords qui se font jour proviennent de la seconde partie de la phrase : décisions élaborées en commun avec ceux qui auront à les appliquer ou à en supporter les conséquences... »

Nous avons enregistré positivement l'engagement de la Direction de concerter les agents contrairement à ce qui avait été dit jusqu'à présent. Malheureusement, ces phases tardives de concertation ne se sont pas traduites par des restitutions écrites aux agents, ni par un partage du projet, ni par une proposition d'organigrammes sur lesquels chacun pouvait se positionner et faire remonter ses propositions d'évolutions.

Lors de la réunion de concertation finale le 1^{er} février 2019 à Carcassonne, un projet d'organigramme a été projeté à 16h pour une fin de réunion annoncée à 16h30. Les agents n'ont eu le choix que de prendre avec l'appareil photo de leur téléphone portable les diapositives projetées. Et lors de cette séance, certains agents ont appris l'évolution de leurs missions, leur changement de service, la fusion de leur service... Nous persistons à dire que ces méthodes sont violentes et irrespectueuses des agents.

Dans toute concertation, il y a un incontournable pour l'encadrement et l'encadrement supérieur : c'est de s'assurer que l'organisation emporte l'adhésion de la grande majorité des agents. C'est une gageure, on le voit dans certaines directions, , ..., mais c'est un incontournable ; il y a souffrance au travail, non pas parce que les agents sont rétifs à évoluer , mais tant qu'il n'y a pas accord sur le sens, la répartition de la charge de travail, sur les liens fonctionnels, sur les responsabilités, sur la cohérence, sur les marges de manœuvre, sur les périmètres des missions, sur l'accompagnement à la prise de poste quand le poste évolue, sur les moyens donnés pour réaliser ces missions.

Des organigrammes non connus des agents

Les propositions d'organigrammes présentées au CTP ne sont pas connues des agents. Mais plus inquiétant, les organigrammes présentés en CTP sont différents de ceux présentés aux équipes. 6 postes ont disparu des territoires, pour être transférés aux sièges, ce qui opacifie les périmètres des missions des agents, de même que restent opaques les charges de travail liées aux évolutions de la DFC et de la DAFU.

Enfin, depuis le CTP de mars (soit presque un mois), aucun agent n'a été informé de l'évolution de ses missions, de son positionnement professionnel, ni de la date d'effet de la nouvelle organisation. Et bien entendu, aucun agent n'a officiellement reçu l'organigramme adopté...

Nous notons que la Direction fait une confusion entre fiches emploi et fiches de poste et justifie que certaines fiches de postes des territoires n'existent pas – alors que celles du département restent toujours valables – au motif qu'elles sont très différentes.

Nous restons très surpris que les mécontentements exprimés n'interrogent pas la direction. Tout aurait été réussi ?

Est-ce qu'une évaluation de cette nouvelle organisation est prévue et est-ce que les indicateurs sont élaborés avec les équipes, et pas seulement les responsables ? Il semble bien que non.

Nous avons demandé que le courrier adressé hier à la Présidente par les agents du département du Gard soit joint au PV.

Perte de sens, manque de reconnaissance et souffrance au travail

En parallèle, les agents nous ont fait remonter qu'ils sont nombreux à voir leurs missions reculer (agents chargés des finances, responsables d'unité rétrogradés en instructeurs), les cadres

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

d'emploi des postes sont confus, des postes sont supprimés,... Beaucoup ont exprimé plusieurs fois leur profond désarroi, y compris au DGS et à la Présidente.

Les technicités sont fragilisées, peu ou mal reconnues. Nous n'avons pas eu l'état des lieux précis de l'attribution de la NBI pour les agents de ces directions, nous renvoyant aux règles générales présentées au CTP de juin 2018.

De l'aveu même du DGD, les fiches de postes ne sont pas toutes élaborées et de manière plus globale, aucune mise à jour des fiches de postes des agents de la DITM n'a été réellement faite depuis 2016. Du coup, certains agents se sont vus attribuer de nouvelles missions et de nouvelles tâches sans que cela soit formalisé. Ce genre de situation si elle reste en l'état va générer inévitablement des tensions. Les agents demandent que soient éclaircies les missions, de même que les postes, et leur calibrage, ainsi que les astreintes.

Par conséquent, pour cette direction (mais comme toutes les autres directions), nous demandons une échéance ferme pour la réalisation de ces fiches de postes.

Sur les organigrammes

Sans entrer dans la discussion d'orientation politique, ces organigrammes nous interrogent sur les points suivants auxquels nous n'avons pas eu de réponse ou simplement des réponses partielles :

- L'existence d'une direction de projet « observatoire mobilités » sur des missions pérennes : une qualification en tant que direction ou du fait de ce effectif, en tant que simple unité aurait-elle été plus pertinente ?
- Les missions du conseiller technique spécial
- La charge de travail des secrétaires (lien fonctionnel, mutualisation entre plusieurs services et directions, DGD/direction de projet)
- Les fusions de services dans les départements (48/12 et 46/82)
- Les pertes de postes dans le Gard et les PO, réaffectés aux sièges, ce qui pose des questions sur les périmètres d'intervention.
- Le calendrier de réalisation des fiches de postes inexistantes
- les règles d'attribution de la NBI pour le DGD
- Un état des lieux sur les cycles de travail spécifiques (horaires décalés, sujétions, astreintes)

Les conditions de travail dans les Maisons de région

Nous avons enfin souligné que les conditions de travail dans les Maisons de Région, si elles s'améliorent à certains endroits, restent très difficiles dans d'autres, et cette situation ne peut perdurer comme c'est le cas à Auch. Nous demandons rapidement une intervention sur cette maison de région.

C'est pourquoi, pour l'ensemble de ces raisons, nous avons d'abord demandé, sans l'obtenir, le report du vote de cet organigramme puis nous avons voté CONTRE. Cependant, nous regrettons que cet organigramme n'ai reçu que les votes FAVORABLES de la Collectivité. La CGT ne fait jamais la politique du pire. Mais les interventions faites par les représentant.e.s du personnel pendant ces 3 heures de débat doivent tous nous interroger sur l'évolution de cette DGD. Nous maintenons notre demande de revoyure rapide.

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
CGT (4)		4		
CFDT (3)			3	
FO (1)				1

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

UNSA (2)			2	
FAPT (3)			3	
SUD (2)		2		
TOTAL	0	6	8	1
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
TOTAL	12		2	

5- POINT 3 - SOUMIS AU VOTE - Expérimentation du télétravail dans les services généraux de la Région Occitanie

Tout d'abord, rappelons que le télétravail est une mesure attendue par les agents car elle permet de soulager de la fatigue générée par les déplacements (durée, vigilance), la difficile articulation entre les différents temps de vie, la pression subie au travail. Elle répond aussi à des aspirations écologiques légitimes. Cependant, nous savons que le télétravail peut aussi être source de difficulté, d'isolement, et qu'il génère lui aussi une « pollution digitale ». Il s'agit donc de mesurer objectivement les impacts positifs et négatifs de cette mesure. Quelques retours de la Région Hauts de France montrent que les 280 agents en télétravail génèrent 5 jours d'arrêt maladie en moyenne en moins.

Nous avons communiqué mi-février sur les conditions dans lesquelles la Région mettait en place le télétravail dans la collectivité, et avons engagé tous les agents qui le souhaitaient à le demander, sans se censurer, rappelant que tous les motifs sont légitimes, y compris celui d'un plus grand confort professionnel.

Le CHSCT du 14 mars s'est penché sur le risque majeur qui est le risque électrique. A ce stade, il est demandé une attestation sur l'honneur aux agents, et non un certificat de conformité, comme prévu au départ, et qui à ce jour n'est pas financé par la collectivité.

Le CTP a repris cette disposition, pour la phase expérimentation.

Comme d'autres syndicats, nous avons demandé que les agents à temps partiels ne soient pas exclus de cette expérimentation, ce qui n'a pas été retenu. Nous espérons que cela sera le cas dans la phase de généralisation.

Nous avons souhaité ajouter à l'argumentaire de départ un critère territorial, qui permet de maintenir les agents sur le territoire, comme c'est l'ambition de l'exécutif régional.

Nous avons eu confirmation que les tickets restaurant sont dus aux agents les jours de télétravail.

Nous avons fait préciser que les photos demandées dans le dossier soient celles du poste de travail : bureau, chaise, ordinateur, téléphone éventuellement, uniquement, pour limiter le caractère intrusif.

Par rapport à la capacité de déconnexion, il nous a été confirmé qu'il est possible de paramétrer les autorisations et interdictions d'accès au réseau Région. Mais pour le moment l'administration souhaite « faire confiance » aux agents et évaluera le temps de travail pour en faire un bilan.

La DRH prévoit avec les organisations syndicales un temps de travail avant la fin juin, et présentera au prochain CTP un bilan sur les demandes et les agents retenus.

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

Le guide du télétravailleur élaboré par la DGFP sera mis à disposition des expérimentateurs. 2 réunions les 21 et 22 mars ont permis d'informer les agents. Des séquences de formation des télétravailleurs et de leurs managers sont prévues mi-avril.

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
CGT (4)	4			
CFDT (3)	4			
FO (1)	1			
UNSA (2)	2			
FAPT (3)	3			
SUD (2)				2
TOTAL	13			
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
TOTAL	11		1	

6- POINT 4 - SOUMIS AU VOTE - Suppression d'emploi

Il nous est présenté un tableau prenant acte de la transformation ou de la requalification de certains emplois sur un autre cadre d'emplois que celui d'origine. Nous ne sommes évidemment pas contre l'évolution des agents notamment suite à réussite à concours. Et la CGT dans son rôle est là pour contrôler que ces évolutions soient réelles.

Mais nous contestons l'approche de la DRH et la méthode : Ces changements de cadre d'emplois ne sont pas systématiquement appuyés sur une évolution de mission et de tâches. C'est pourquoi nous demandons pour information l'ancienne et la nouvelle fiche de poste.

C'est bien le besoin de la Collectivité qui est à l'origine de l'évolution des missions et donc des postes et non pas l'inscription d'un agent sur une liste d'aptitude

De fait, en procédant de cette manière, la Collectivité limite l'évolution normale de la carrière des agents lors des CAP ; il n'est d'ailleurs pas anodin qu'un nouvel « indicateur » non officiel : poste ciblé en catégorie B, en catégorie A, soit apparu dans les tableaux d'avancement des dernières CAP, permettant ainsi de déroger au classement...

Nous demandons à la Collectivité de revenir à ce qui constitue l'essence même du statut de la fonction publique : la séparation du grade et de la fonction, le droit à une carrière pour chaque agent. Nous nous sommes abstenus.

Collège Personnels	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
CGT (4)			4	
CFDT (3)	3			
FO (1)	1			
UNSA (2)	2			
FAPT (3)	3			
SUD (2)			2	
TOTAL	9	0	2	
Collège Administration	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
TOTAL	11			

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

7- POINT 5 – Pour information – Régime indemnitaire de la filière culturelle

Sur l'insistance des élu.e.s CGT, alors que le CTP devait se terminer, ce point sur la mise en place du RIFSEEP pour la filière culturelle a fait l'objet d'un point d'information.

Le RIFSEEP de la Région Occitanie devant la justice

Adopté par l'Assemblée Plénière de décembre 2017, le RIFSEEP fait actuellement l'objet d'un déféré préfectoral.

Le recours porte sur deux points :

- La prime au mérite (Complément Individuel Annuel) porté à zéro % ;
- Le maintien du régime indemnitaire en cas d'absentéisme

Le déféré sera très probablement jugé avant l'été 2019.

Pour rappel, la CGT avait été bien seule à refuser le principe au mérite même à zéro % tout en s'appuyant sur la loi. Au final, alors que cet « arrangement » devait permettre de sauver les apparences, il n'en est rien pour la Collectivité. De plus, ce recours se situe dans le contexte national de systématisation de la prime au mérite pour les fonctionnaires.

La prime au mérite est un recul démocratique et social qui nuit à la production du service public.

Pour rappel, depuis le mois de mai 2018 (cf notre communication <http://crmip.reference-syndicale.fr/actus/la-region-occitanie-doit-mettre-en-oeuvre-le-rifseep-pour-les-agents-de-la-filiere-culturelle/>) le RIFSEEP peut s'appliquer aux agents de la filière culturelle (au nombre de 26 dans la Collectivité). Donc depuis plus d'un an et ce ne sera pas rétroactif, ces agents ne sont pas traités comme les autres agents de la Collectivité. Cette situation est d'autant plus injuste que la filière culturelle a un régime indemnitaire inférieur aux autres filières et elle est la filière la moins bien rémunérée. Ce n'est pas acceptable.

L'argument du déféré ne tient pas. La CGT demande par conséquent que tout soit entrepris (avenant, nouvelle délibération) par la Collectivité pour que soit appliqué sans délais le RIFSEEP aux agents de la filière culturelle. Le risque juridique ne doit pas être supporté par les agents, ni à leur détriment comme c'est le cas actuellement. Il est donc proposé par la Collectivité :

- La mise en place d'un groupe de travail sur la prime au mérite (CIA) notamment en revenant sur les sujétions
- L'inscription du RIFSEEP pour la filière culturelle à la Commission Permanente du 7 juin 2019.

1- POINT 6 – Questions diverses

Par manque de temps, nous n'avons pas pu traiter les questions diverses, que nous souhaitons poser. Nous vous les livrons ici et la CGT se tient à votre disposition pour faire remonter toutes les situations individuelles et collectives liées à l'organisation du travail :

1/ Compensation de la charge de travail des agents de la DFC

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com

Lors du CTP du 27 et 28 novembre dernier, la collectivité a indiqué que des heures supplémentaires seraient travaillées par les agents régionaux de la Direction des Finances et du Conseil (DFC) dans le cadre du déploiement du nouveau système Grand Angle, et que ces heures supplémentaires travaillées seraient comptabilisées sur un compte à part et ouvriraient droit en 2019 :

- à rémunération ou à récupération pour les agents de catégorie B et C
- à récupération pour les agents de catégorie A

Nous aimerions avoir un bilan de ces mesures : nombre d'agents concernés par catégorie B et C, nombre d'heures supplémentaires effectuées, nombre d'heures supplémentaires rétribuées, nombre d'agents concernés en cat A, nombre d'heures supplémentaires à transformer en RTT début 2019)

2/ Occupation des bureaux sur les deux sièges de Région et dans les maisons de région

Nous avons demandé en décembre 2017 à Monsieur le Directeur Général des Services l'état des lieux des bureaux sur le siège de Toulouse par bâtiments. Nous n'avons pas eu de réponse.

Aujourd'hui cette demande s'inscrit dans le contexte :

- De déménagements à venir à la DEF Toulouse, mais également du déménagement de La DITEE et de la DAFU sur le **site du Belvédère à Toulouse, dans des bureaux non rénovés, pour des agents qui seront parfois à 4 par bureau.**
- De remontées importantes sur la fatigue et la difficulté de concentration des agents travaillant à plusieurs par bureau, déjà évoquées dans les groupes de travail sur le télétravail
- Du recensement des possibilités de déploiement du télétravail dans les lieux-tiers dès 2020.

Sans réponse à ce jour, nous demandons à avoir des précisions sur les règles et la situation des locaux des deux sièges Toulouse et Montpellier, et des Maisons de Région, où se côtoient désormais des agents de plusieurs directions :

- Les règles d'attribution des m2, et les règles d'occupation des bureaux par 1, 2, 3 ou 4 agents.
- Le taux d'occupation par sites : nombre de bureaux occupés et vides, nombre de bureaux à 1, 2, 3 et 4 agents.

3/ Evaluation des agents

Lors de l'harmonisation sur l'évaluation des agents, l'administration a pris acte de la nécessité d'améliorer le système et les outils d'évaluation des agents. La CGT a d'ailleurs fait une proposition. Ce travail était prévu pour 2018. Sans avancée à ce jour, nous souhaitons savoir si le premier groupe de travail peut se réunir rapidement, et à quelle échéance.

De plus, nous souhaitons comme évoqué en pré CTP :

- un point d'information sur le protocole des droits syndicaux
- Une information sur l'application du RIFSEEP dans la filière culturelle, avec les modalités d'application et le calendrier.

Vos représentant-e-s CGT

Annabelle CHAUBET, Didier PRANEUF, Laurent BLASCO, Patrick AUZENDE, Laurent ALVAREZ, Christine SOLANO, Stéphanie GOGNEAU et Alain HUGUES

Les coordonnées du syndicat CGT au Conseil Régional Occitanie

Toulouse : CGT - Hôtel de Région – 22, boulevard maréchal Juin – 31406 TOULOUSE cedex 9

Bâtiment Sud – Bureau A123. - 05 61 33 57 68 - rmp.CGT@laregion.fr

Montpellier : CGT – 201, avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER - syndicat-cgt@laregion.fr - 06 08 10 24 83

Site internet CGT Conseil Régional : www.cgt-region-occitanie.com